



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil sur la Somalie

*2879^{ème} session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Luxembourg, les 16 et 17 juin 2008*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Le Conseil rappelle ses conclusions du 26 mai 2008 et réaffirme son engagement en faveur d'une démarche globale permettant de parvenir à un règlement durable de la crise somalienne, qui concernerait à la fois le volet politique, la sécurité et les questions humanitaires.
2. Le Conseil note avec satisfaction l'accord intervenu le 9 juin 2008 entre le gouvernement fédéral de transition de la Somalie et l'Alliance pour la re-libération de la Somalie, lors des négociations intersomaliennes qui ont repris à Djibouti au début du mois, avec la médiation du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies, M. Ould Abdallah, et le soutien de l'UE ainsi que d'autres partenaires internationaux. Le Conseil réaffirme qu'il est urgent d'entretenir la dynamique d'un dialogue sans exclusive, afin de trouver une solution politique et inscrite dans la durée à la situation très difficile dans laquelle se trouve la Somalie.
3. Le Conseil note avec satisfaction que la résolution 1816 du 2 juin 2008 du Conseil de sécurité des Nations unies sur les actes de piraterie et les vols à main armée commis au large des côtes de la Somalie a été adoptée à l'unanimité.
4. Le Conseil invite le Secrétariat général du Conseil et la Commission à réfléchir à différentes possibilités pour concrétiser tous les engagements figurant dans les conclusions qu'il a adoptées le 26 mai, ainsi que pour contribuer au mieux à la mise en œuvre de la résolution 1816 du 2 juin 2008 du Conseil de sécurité des Nations unies.

P R E S S E
